RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

VINCENNES M&B NOTAIRES
Me Valérie MESNAGER Me Antoine BASSOT

Notaires

4 avenue de Paris
94300 VINCENNES

etude.mesnager@paris.notaires.fr

CERTIFICAT DU DÉPOSITAIRE DES FONDS

Établi conformément aux dispositions de l'article L 225-13 du Code de Commerce

La société dénommée VINCENNES M&B NOTAIRES, société d'exercice libéral par actions simplifiée, titulaire d'un Office Notarial à VINCENNES (94300) 4 avenue de Paris,

CERTIFIE et ATTESTE :

- Avoir reçu en dépôt la somme de 1400 euros (mille quatre cents euros) représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire de la société dénommée 9 o'clock, SAS en formation dont le siège social sera situé à [redacted] ; et

- Avoir constaté la concordance entre ces versements et les sommes indiquées comme versées par chaque associé depuis un compte ouvert à leur nom ainsi qu'il résulte de l'attestation d'origine des fonds en date du 16/09/2026.

- Lesdites sommes ont été versées à concurrence de :

 - Patrick André Jean REMORDS, la somme de 420 euros ;
 - Lisa Antoinette Emily REMORDS, la somme de 80 euros ;
 - Maureen Geneviève Michelle REMORDS, la somme de 80 euros ;
 - Quentin Pierre Gilbert REMORDS, la somme de 80 euros ;
 - Helen Marie-Louise Bernadette REMORDS, la somme de 80 euros ;
 - Julie Madeleine Marie-Eudoxie REMORDS, la somme de 80 euros ;
 - Clément Eugène Georges REMORDS, la somme de 80 euros ;
 - Marie-Elisabeth Bernadette CERVERA Ép. REMORDS, la somme de 420 euros ;
 - Claire Marie Pascale REMORDS, la somme de 80 euros.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires. Ce certificat est valable jusqu'au 15/03/2027 et sera caduc par la suite.

Vincennes 18 SEP. 2026

Me Antoine BASSOT

Valérie MESNAGER - Antoine BASSOT
VINCENNES M&B NOTAIRES
4, Avenue de Paris - 94300 Vincennes

Lutte contre la fraude : Afin de garantir l'authenticité du présent certificat, merci de joindre l'étude notariale à cette adresse [redacted]

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté
Tout paiement supérieur à 3.000,00 euros doit être effectué par virement